



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la conclusion d'un marché de contrôle technique  
aux tennis couverts n° 1 du golf de Moliets-et-Maaâ**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maaâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maaâ et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 21 février 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Titulaire :** ANCO ATLANTIQUE – 5 rue Maryse Bastié à ANGLET (64600)
  - **Objet du marché :** réalisation d'une prestation de contrôle technique pour la levée des réserves émises par la commission de sécurité aux tennis couverts n° 1 du golf de Moliets-et-Maaâ
  - **Montant :** 2 000,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,  
Le 1 MAR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. [Signature]

Xavier FORTINON